



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU **CONSEIL MUNICIPAL**
Mardi 04 avril 2017

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Mr Ludovic PETIT, Mr Sylvain DUGIMONT (donne procuration à Me MERCIER) Mr Jérémie DELSART absents excusés.

Secrétaire de séance : Dominique BULTEZ

A l'ouverture de séance, Mr le Maire informe qu'il ajoute à l'ordre du jour :

- « Plateau Sportif /Ecole : négociation d'une bande de terrain »
- « CAVM : convention de prêt de matériel »
- « CAVM : convention de mise à disposition d'un observatoire fiscal »

1°) COMPTE DE GESTION 2016 du LOTISSEMENT LES ALOUETTES

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la commune de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant QUE TOUT EST RÉGULIER

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

N°2017/04/04-01

2°) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - LOTISSEMENT LES ALOUETTES

Sous la présidence de Mr Christian BISIAUX, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal :

- Examine le compte administratif du budget annexe 2016 qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés N-1	0	25.784,03		82.423,89
Opérations de l'exercice	5.478,60	0	15.333,33	0
TOTAUX	5.478,60	25.784,03	15.333,33	82.423,89
Restes à réaliser				
Résultat de clôture		20.305,43		67.090,56

-Constata, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

-Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte administratif et l'affectation des résultats à 12 voix pour, Monsieur GILLERON, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

N°2017/04/04-02

3°) BUDGET ANNEXE 2017 « LOTISSEMENT LES ALOUETTES »

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2017 du lotissement Les Alouettes

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 5.000,00€
RECETTES : 20.305,43€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 15.400,00€
RECETTES : 67.090,56€

Après en avoir délibéré, **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

N°2017/04/04-03

4°) COMPTE DE GESTION 2016

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la commune de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant **QUE TOUT EST RÉGULIER**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°2017/04/04-04

5°) COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Sous la présidence de Mr Christian BISIAUX adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal :

- **Examine** le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		281.991,48€	312,50€	
Opérations de l'exercice	429.894,75€	533.746,76€	71.148,37€	30.942,28€
TOTAUX	429.894,75€	815.738,24€	71.460,87€	30.942,28€
Résultat de l'exercice 2016		385.530,99€	40.518,59€	
Résultat de clôture		385.530,99€	40.518,59€	
Restes à réaliser			0	0
TOTAUX CUMULES				
RESULTATS DEFINITIFS		385.530,99€	40.518,59€	

-**Constate, pour la comptabilité principale**, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

-**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser;

-**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte administratif et l'affectation des résultats à 12 voix pour, Monsieur GILLERON, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote.

N°2017/04/04-05

6°) AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Vu l'instruction M14

Vu le budget 2016 approuvé

Le conseil municipal après en avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2016

Décide de l'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit

1°) DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016

TOTAL DES DEPENSES :	71.148,37€
TOTAL DES RECETTES :	30.942,28€
<u>RESULTAT 2016:</u>	<u>-40.206,09€</u>
RESULTAT ANTERIEUR :	-312,50€
RESULTAT DE CLOTURE (R001):	-40.518,59€

RESTES A REALISER :

0€

2°) DETERMINATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2016 (FONCTIONNEMENT)

TOTAL DES DEPENSES :	429.894,75€	
TOTAL DES RECETTES :	533.746,76€	
RESULTAT 2016 :	103.852,01€	
RESULTAT ANTERIEUR :	281.991,48€	
Part affectée à l'investissement 2016	312,50€	
RESULAT A AFFECTER :	385.530,99€	
AFFECTATION PAR ORDRE DE PRIORITE		
COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT Compte 1068		40.518,59€
REPORT A NOUVEAU (ligne 002)		345.012,40€

Après en avoir délibéré, ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°2017/04/04-06

7°) TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux votés en 2016

Taxe d'Habitation : 15,96%

Taxe Foncière Bâti : 14,20%

Taxe Foncière Non Bâti : 48,63%

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire ces taux pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide du taux des impôts locaux 2017 comme suit :

Taxe d'Habitation : 15,96%

Taxe Foncière Bâti : 14,20%

Taxe Foncière Non Bâti : 48,63%

N°2017/04/04-07

8°) BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2017 dressé par la Commission des Finances qui s'arrête comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 882.764,40€

RECETTES : 882.764,40€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 815.668,64€

RECETTES : 815.668,64€

Après en avoir délibéré, ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ

N°2017/04/04-08

9°) Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord.

Vu l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « *Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.* »,

Vu l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « *Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de*

coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales... »,

Vu la dissolution de l'association « Agence Technique Départementale du Nord au 31 décembre 2016,

Vu la création de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord, le 1^{er} janvier 2017, sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de cette nouvelle Agence et notamment son article 6 qui dispose que : « Toute commune ou tout établissement public intercommunal du département du Nord peut devenir membre de l'agence, en adoptant par délibération, et sans réserve, les présents statuts »,

Considérant l'intérêt pour la commune d'une telle structure,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord;

d'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence ;

d'approuver le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune;

de désigner M Marc GILLERON comme son représentant titulaire à l'Agence, et M Christian BISIAUX comme son représentant suppléant.

N°2017/04/04-09

10°) PLURELYA : Modification contrat : cotisation retraité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune cotise à l'organisme social « PLURELYA » (anciennement Pluralys). L'adhésion est souscrite pour l'ensemble du personnel actif et les retraités.

Après renseignements pris, il s'avère que les retraités n'ont plus émis de demandes depuis plusieurs années. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de ne plus cotiser pour le personnel retraité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier le contrat, et de ne plus cotiser à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les retraités.

N°2017/04/04-10

11°) SUBVENTIONS 2017

Mr le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

	Montant en Euros
AIDER - Haspres	100€
Amicale des donneurs de sang bénévoles de Trith Saint Léger	150€
Association pour la Sauvegarde et la Restauration des Oratoires (Mme Béatrice GRESKOWIAK ne prend pas part au vote)	452€
C.A.T.M	179€
CAPER Comité Amiante Aider et Réparer- Thiant	250€
Comité des Fêtes et d'Entraide (Mr Emmanuel COLPAERT et Mme Martine RICHARD ne prennent pas part au vote)	1.756€
La Truite Verchinoise	417€
Les Randonneurs Pédestres Verchinois (A.R.P.V)	1.504€
Pétanque Club Dabons	468€
Séniors Actifs Verchinois (S.A.V)	352€
Société Colombophile l'Eclair de Saulzoir	421€
Société de Chasse	731€
Union Sportive Verchinoise (U.S.V.M)	1.543€
Verchain Gym (Mme Catherine DE MEYER ne prend pas part au vote)	276€

Après en avoir délibéré, ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ

N°2017/04/04-11

12°) Indemnités de fonction du Maire et des Adjoint

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 04 avril 2014 qui avait fixé le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoint comme suit :

Maire : 26.35% du taux maximal de l'Indice brut 1015

Adjoint : 7,01% du taux maximal de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique.

Le 05 avril 2016, le conseil avait dû appliquer, à compter du 1^{er} mai 2016, la circulaire 16-05 concernant l'automatisme des indemnités de fonction du Maire et il avait été décidé de fixer les indemnités du Maire et des Adjoint comme suit :

Maire : 31% du taux maximal de l'Indice brut 1015

Adjoint : 8,25% du taux maximal de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'indice brut terminal de la fonction publique au 1^{er} janvier 2017 selon le décret n°2017-85 du 26/01/2017.

Il est demandé aux élus de bien vouloir fixer le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints comme suit à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Maire : 31% du taux maximal de l'Indice brut terminal de la Fonction Publique

Adjoint : 8,25% du taux maximal de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité soit pour une commune de moins de 1000 habitants (906 habitants au dernier recensement) :

	Taux maximal de l'indice brut terminal de la Fonction Publique territoriale
Indemnité du maire	31%
Indemnité des adjoints ayant reçu délégation	8,25%

N°2017/04/04-12

13°) Négociations pour l'achat d'une parcelle le long du plateau sportif

Monsieur le Maire expose à l'assemblée : la maison n°18 de la rue de l'école des filles à Verchain-Maugré est à vendre. Une limite mitoyenne sépare la propriété de l'école et du plateau sportif. L'acquisition d'une bande d'environ 400 m² le long du terrain de la commune permettrait d'aérer cet équipement sportif. Il rappelle également que l'ancien propriétaire avait déjà cédé un morceau de son terrain pour permettre la réalisation de l'équipement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'autoriser Monsieur le Maire à négocier l'achat d'une parcelle d'environ 400 m² sur la base de 9€ le m² (prix d'achat de la première parcelle), de la prise en charge par la commune des frais de bornage et des frais de notaire.

N°2017/04/04-13

14°) CAVM : Schéma de mutualisation / Mise à disposition du matériel communautaire au profit des communes de moins de 5000 habitants

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole avait mise à disposition du matériel aux communes de moins de 5000 habitants. Début janvier l'ensemble du matériel, qui était jusqu'alors conservé par les communes, a été collecté et regroupé dans un bâtiment communautaire situé à la zone industrielles à Saint-Saulve.

Une nouvelle convention de mise à disposition est proposée. Il est précisé que la commune s'engage à assurer le transport aller et retour du matériel communautaire mis à disposition, qu'une assurance pour tous les risques liés au transport ainsi qu'à l'utilisation du matériel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

N°2017/04/04-14

15°) CAVM : Schéma de mutualisation / Observatoire fiscal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole de disposer d'une base d'informations fiscales commune. L'accès à la commune permettra de consulter les éléments relatifs aux bases et produits des taxes perçues.

Une formation sera mise en place avec le partenariat du CNFPT.

Une déclaration à la CNIL devra être réalisée.

Un référent communal au sein du personnel devra être nommé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition du logiciel de données fiscales avec la CAVM.

N°2017/04/04-15

Monsieur GILLERON, présente le diaporama du projet d'aménagement de la ferme DUSSART dernière version reçue par les services de la CAVM.

INFORMATIONS DIVERSES

Les écluses installées dans la rue Martin Hecquet seront cette année démontées pour le passage des courses cyclistes (pas repris lors des repérages) :

Paris Roubaix : Passage les 8 et 9 avril 2017,

Grand prix de Denain : 13 Avril

Elections présidentielles : permanences proposées

HORAIRES	PRESIDENT	ASSESEURS
8H - 10H15	- Christian BISIAUX	- Pascal RENAUT - Jérémie DELSART
10H15 - 12H30	- Béatrice GRZESKOWIAK	- Damien TAISNE - Marie-Monique MERCIER
12H30 - 14H45	- Marc GILLERON	- Michel DUPONT - Sylvain DUGIMONT
14H45-17H	- Emmanuel COLPAERT	- Eugène CARON - Jean-Claude GABELLE
17H - 19H	- Catherine DE MEYER	- Martine RICHARD - Ludovic PETIT

Levée de séance à 20h30

Certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire, Marc GILLERON